La Société des Beaux Arts de Zurich procède dans le canton de Zurich au placement des billets, où les plus grandes facilités lui sont accordées. Les gouvernements des autres cantons se sont plutôt tenus sur la réserve; c'est pourquoi la Société des Beaux Arts de Zurich vient d'adresser à ceux-ci une nouvelle

annexe No.2 requête, dont nous vous remettons ci-inclus le texte. Le succès en dépend beaucoup de l'appui que les artistes lui prêteront. Nous

annexe No.3 ajoutons le texte d'une lettre qui pourrait être adressée par nos sections au gouvernement de leur canton, pour préparer une audience demandée pour une délégation des sections auprès du département cantonal compétent.

Quant à la vente des lots au sein des sections et par nos membres isolément, nous vous rendons attentifs au fait que le bureau de la loterie, au Kunsthaus de Zurich, accorde, pour des commandes d'une certaine importance (100 billets minimum) une remise de 10%, sur le prix de vente des billets de fr.1.-.

Nous vous prions d'expédier au plus tôt la requête à votre gouvernement, de prendre contact avec celui-ci personnellement et sans retard, en tous cas avant le 31 Août, pour le plus grand bien des collègues participant à notre exposition. En outre veuillez nous faire savoir, en vous servant de la carte

annexe No. 4 de commande ci-jointe, combien de billets votre section désire recevoir.

Recevez, Messieurs et chers collègues, nos salutations les meilleures.

Société des Peintres, Sculpteurs
et Architectes Suisses

pour le Comité central:
Le Président:

4 inclus.

Le secrétaire: